

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-04

## S.A. PROMOLOGIS

### DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

#### Divers dossiers

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen dix demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Directeur de la Société Promologis destinés à la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements et une demande de garantie complémentaire.

#### **I - Résidence La Mandoune à Montauban**

Cette opération concerne la réhabilitation de 20 logements, résidence La Mandoune à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 189 000 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PALBO	163 000 €
* Subvention Etat	26 000 €
<b>Total</b>	<b>189 000 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 163 000 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	163 000 €
Taux d'intérêt actuariel	3,40%
Durée	20 ans
Différé d'amortissement	2 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 65 200 € soit 40 % d'un montant global de 163 000 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

## **II - Rue Marcel Guerret à Montauban**

Cette opération concerne la réhabilitation de 49 logements, rue Marcel Guerret à Montauban. Elle sera financée par un Prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 5 929 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 5 929 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	5 929 €
Taux d'intérêt actuariel	3,40%
Durée	15 ans
Différé d'amortissement	2 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 2 371,60 € soit 40 % d'un montant global de 5 929 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

## **III - Rue Gillaque à Montauban**

Cette opération concerne la réhabilitation de 19 logements, rue Gillaque à Montauban. Elle sera financée par un Prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 30 057 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 30 057 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	30 057 €
Taux d'intérêt actuariel	3,40%
Durée	15 ans
Différé d'amortissement	2 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 12 022,80 € soit 40 % d'un montant global de 30 057 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

#### **IV – Lotissement Faillal II à Montpezat de Quercy**

Cette opération concerne la réhabilitation de 6 pavillons, lotissement Faillal II à Montpezat de Quercy.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 133 000 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PALBO	125 200 €
* Subvention Etat	7 800 €
<b>Total</b>	<b>133 000 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 125 200 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	125 200,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,40%
Durée	20 ans
Différé d'amortissement	2 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 62 600 € soit 50 % d'un montant global de 125 200 €, la Commune de Montpezat de Quercy se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 15 juin 2006.

### **V- Route de Bordeaux à Montauban**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 840 route de Bordeaux à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 218 606 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	145 945 €
* Prêt PLAI Travaux	58 851 €
* Subvention Etat	10 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
<b>Total</b>	<b>218 606 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 204 796 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLAI Foncier</b>	
Montant	145 945,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLAI Travaux</b>	
Montant	58 851,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 81 918,40 € soit 40 % d'un montant global de 204 796 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

## **VI - Rue du 11ème Régiment d'Infanterie à Montauban**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 54 rue du 11ème Régiment d'Infanterie à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 245 053 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	167 532 €
* Prêt PLAI Travaux	49 901 €
* Subvention Etat	20 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	7 620 €
<b>Total</b>	<b>245 053 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 217 433 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLAI Foncier</b>	
Montant	167 532,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLAI Travaux</b>	
Montant	49 901,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 86 973,20 € soit 40 % d'un montant global de 217 433 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

## **VII - Route du Nord à Montauban**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 870 route du Nord à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 368 795 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	236 964 €
* Prêt PLAI Travaux	104 211 €
* Subvention Etat	20 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	7 620 €
<b>Total</b>	<b>368 795 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 341 175 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLAI Foncier</b>	
Montant	236 964,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLAI Travaux</b>	
Montant	104 211,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 136 470 €, soit 40 % d'un montant global de 341 175 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

### **VIII – Le Clos Maury à Montauban**

Cette opération concerne la construction d'une 1ère tranche de 18 logements individuels, au lieudit le Clos Maury à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 260 568 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	544 597 €
* Prêt PLUS Travaux	910 136 €
* Subvention Etat	36 000 €
* Subvention Conseil Général (accordée)	38 100 €
* Prêts CIL	296 735 €
* Fonds propres	435 000 €
<b>Total</b>	<b>2 260 568 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 1 454 733 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLUS Foncier</b>	
Montant	544 597,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLUS Travaux</b>	
Montant	910 136,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 581 893,20 € soit 40 % d'un montant global de 1 454 733 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

### **IX – Chemin de la Margue à Montauban**

Cette opération située au lieudit le Clos Maury à Montauban concerne la construction d'une 2ème tranche de 60 logements individuels soit 55 logements en PLUS et 5 logements en PLAI.

#### **A – 5 logements en PLAI**

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 624 947 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	104 035 €
* Prêt PLAI Travaux	386 752 €
* Subvention Etat	109 059 €
* Subvention Conseil Général (1)	2 871 €
* Fonds propres	22 230 €
<b>Total</b>	<b>624 947 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 490 787 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLAI Foncier</b>	
Montant	104 035,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLAI Travaux</b>	
Montant	386 752,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 196 314,80 € soit 40 % d'un montant global de 490 787 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

### B – 55 logements en PLUS

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 8 391 678 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	1 357 905 €
* Prêt PLUS Travaux	5 260 173 €
* Subvention Etat	121 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100 €
* Subvention CIL	168 000 €
* Subvention GDF	16 500 €
* Fonds propres	1 430 000 €

**Total** **8 391 678 €**

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 6 618 078 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLUS Foncier</b>	
Montant	1 357 905,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 0 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLUS Travaux</b>	
Montant	5 260 173,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 2 647 231,20 €, soit 40 % d'un montant global de 6 618 078 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

### **X – Place Manuel Azana à Montauban**

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 16 logements collectifs, place Manuel Azana à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 097 321 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	876 593 €
* Prêt PLUS Travaux	64 225 €
* Subvention Etat	108 293 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100 €
* Fonds propres	10 110 €

**Total** **1 097 321 €**

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 940 818 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLUS Foncier</b>	
Montant	876 593,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLUS Travaux</b>	
Montant	64 225,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 376 327,20 € soit 40 % d'un montant global de 940 818 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

### **XI – Chemin Lassalle à Montauban**

Cette opération concerne la construction de 60 logements individuels, chemin de Lassalle à Montauban . Une garantie d'emprunt a déjà été accordée lors de la Commission Permanente du 17 février 2003. La société Promologis demande aujourd'hui une garantie complémentaire pour cette opération.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 277 790 €

Les conditions actuelles de ces prêts complémentaires à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>* PLUS Foncier</b>	
Montant	173 094,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLUS Travaux</b>	
Montant	89 511,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

<b>* PLAI Foncier</b>	
Montant	15 185,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 111 116 € soit 40 % d'un montant global de 277 790 €, la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2006**

CP 06/08-04

**S.A. PROMOLOGIS  
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS  
Divers dossiers**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à la S.A. Promologis :

*Réhabilitation de 6 pavillons, lotissement Faillal II à Montpezat-de-Quercy*

- La garantie du Département à hauteur de 50 % soit 62 600 € pour un prêt de type PALBO d'un montant de 125 200 € sur une durée de 20 ans au taux de 3,40 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Montpezat-de-Quercy accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

*Réhabilitation de 20 logements, résidence La Mandoune à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit 65 200 € pour un prêt de type PALBO d'un montant de 163 000 € sur une durée de 20 ans au taux de 3,40 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Réhabilitation de 49 logements, rue Marcel Guerret à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit 2 371,60 € pour un prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 5 929 € sur une durée de 15 ans au taux de 3,40 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Réhabilitation de 19 logements, rue Gillaque à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit 12 022,80 € pour un prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 30 057 € sur une durée de 15 ans au taux de 3,40 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Acquisition et amélioration d'un logement, 840 route de Bordeaux à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 81 918,40 € pour deux prêts, le premier de type PLAI Foncier d'un montant de 145 945 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, le second de type PLAI Travaux d'un montant de 58 851 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Acquisition et amélioration de 2 logements, 54 rue du 11ème Régiment d'Infanterie à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 86 973,20 € pour deux prêts, le premier de type PLAI Foncier d'un montant de 167 532 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, le second de type PLAI Travaux d'un montant de 49 901 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Acquisition et amélioration de 2 logements, 870 route du Nord à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 136 470 € pour deux prêts, le premier de type PLAI Foncier d'un montant de 236 964 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, le second de type PLAI Travaux d'un montant de 104 211 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Construction d'une 1ère tranche de 18 logements individuels, au lieu dit Le Clos Maury à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 581 893,20 € pour deux prêts, le premier de type PLUS Foncier d'un montant de 544 597 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, le second de type PLUS Travaux d'un montant de 910 136 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le département exercera auprès de la société un droit de réservation sur les logements dont il s'agit, dans le cadre du dispositif en vigueur, c'est à dire sur 1 logement ;

*Construction d'une 2ème tranche de 5 logements individuels en PLAI, au lieu dit Le Clos Maury, Chemin de La Margue à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 196 314,80 € pour deux prêts, le premier de type PLAI Foncier d'un montant de 104 035 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, le second de type PLAI Travaux d'un montant de 386 752 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

*Construction d'une 2ème tranche de 55 logements individuels en PLUS, au lieu dit Le Clos Maury, Chemin de La Margue à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 2 231,20 € pour deux prêts, le premier de type PLUS Foncier d'un montant de 1 357 905 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, le second de type PLUS Travaux d'un montant de 5 260 173 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le département exercera auprès de la société un droit de réservation sur les logements dont il s'agit, dans le cadre du dispositif en vigueur, c'est à dire sur 4 logements ;

*Acquisition et amélioration de 16 logements collectifs, place Manuel Azana à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 376 327,20 € pour deux prêts, le premier de type PLUS Foncier d'un montant de 876 593 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, le second de type PLUS Travaux d'un montant de 64 225 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le département exercera auprès de la société un droit de réservation sur les logements dont il s'agit, dans le cadre du dispositif en vigueur, c'est à dire sur 1 logement ;

*Construction de 60 logements individuels, Chemin Lassalle à Montauban*

- La garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 111 116 € pour trois prêts complémentaires, le premier de type PLUS Foncier d'un montant de 173 094 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, le deuxième de type PLUS Travaux d'un montant de 89 511 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 % et le troisième de type PLAI Foncier d'un montant de 15 185 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants, pour tous les prêts susvisés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,